368

369

2013

26 avril ... Arrêté nº 13-0006/MCLAU/DGUF/DU/SDAF portant ouverture d'une enquête publique en vue de l'approbation du plan de lotissement dénommé « Bacanda-Extension ».

« Bacanda-Extension ».

30 mai ... Arrêté n° 10 / MCLAU / DGLCV / DLC portant

création, organisation, fonctionnement d'une Commission d'Appui aux Activités des Promoteurs immobiliers (C2API) en matière de logements sociaux et économiques.

2008

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DES EAUX ET FORETS

7 mai Arrêté nº 801 /MINEEF/ANDE portant approbation de l'Etude d'Impact environnemental du projet d'implantation et d'exploitation d'une turbine à gaz supplémentaire de 110 MW, sur le site adjacent à la centrale thermique de Vridi II, présentée par la société CIPREL.

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et annonces.

370

369

PARTIE OFFICIELLE

ACTES PRESIDENTIELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2013-332 du 22 mai 2013 portant nomination du directeur général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication,

Vu la Constitution;

Vu la loi nº 97-519 du 4 septembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat;

Vu l'ordonnance n° 2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication;

Vu le décret n° 2011-270 du 28 septembre 2011 portant organisation du ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication;

Vu le décret n° 2012-625 du 6 juillet 2012 portant attributions des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2012-934 du 19 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire;

Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre;

Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Le Conseil des ministres entendu,

DECRETE:

Article premier. — Est nommé directeur général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire, M. BILE Diéméléou Amon Gabriel, ingénieur des Télécommunications.

Art. 2. — L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Art. 3. — Le ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication et le ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 22 mai 2013.

Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2013-333 du 22 mai 2013 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication,

Vu la Constitution;

Vu la loi nº 97-519 du 4 septembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat;

'Vu l'ordonnance n° 2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication;

Vu le décret n° 2011-270 du 28 septembre 2011 portant organisation du ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication;

Vu le décret n° 2012-625 du 6 juillet 2012 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-934 du 19 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire;

Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Le Conseil des ministres entendu,

DECRETE:

Article premier. — Sont nommées, membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Telecommunications/TIC de Côte d'Ivoire, les personnes ci-après, respectivement suivant leur qualité et pour la durée de mandat indiquée en regard de leur nom :

MM. FOFANA Lémassou, président, pour six ans ; Claude Caliste M'BAYIA, membre, pour six ans ;

Mme Namahoua TOURE, membre, pour six ans;

MM. TOURE Amadou, membre, pour six ans;
Demba DIOP, membre, pour trois ans;
André BRAUD-MENSAH, membre, pour trois ans;
Pierre LAMINE, membre, pour trois ans.